





Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.1252**

Séance publique du

19 novembre 2012

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121119-23395- DE-1-1_0
Date de signature : 21/11/12
Date de réception : jeudi 22 novembre 2012
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓ 

**OBJET : MARCHES DE CONTRÔLES TECHNIQUES PERIODIQUES - SIGNATURE DES
MARCHES**

Le 19/11/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 13/11/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESEA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Christine BERNARD à Mme Charlotte BENON, Mme Danièle BRUNET à M. Jean-Marc PERRIN, M. Yannick DECARA à M. Christian LOUIT, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Michèle JONES, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Henri MATAS à M. Stéphane PAOLI, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Danielle SANTAMARIA

Excusés sans pouvoir :

M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN

Secrétaire : Stéphane PAOLI

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 19/11/12

RAPPORTEUR : M. Maurice CHAZEAU

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MARCHES DE CONTRÔLES TECHNIQUES PERIODIQUES - SIGNATURE DES MARCHES - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le présent appel d'offres concerne des prestations de contrôles techniques périodiques, le contrat en vigueur parvenant à échéance le 31 décembre 2012.

Il s'agit d'un marché décomposé en 4 lots à prix unitaires sans montant minimum et avec un montant maximum par lot.

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau des prix unitaires, dans la limite du seuil maximal suivant (par période):

<i>Lot</i>	<i>Maximum € H.T.</i>
Lot n°1 Installations électriques des bâtiments	200 000,00
Lot n°2 Installations électriques «Eclairage public, sonorisation, circulation, réseaux d'eaux, réseau national d'alerte»	50 000,00
Lot n°3 Installations thermiques et gaz et contrôles de l'efficacité énergétique et des émissions polluantes	60 000,00
Lot n°4 Engins, ascenseurs, appareils de levage, portes et portails automatiques, compresseurs	50 000,00

Les variantes n'étaient pas autorisées. Aucune option n'était prévue.

Le marché sera conclu pour une période initiale de un an du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013. Il pourra être reconduit trois fois une année de manière expresse.

Les critères retenus pour le jugement des offres étaient :

- **le prix (80 %)**
- **la valeur technique (20 %).**

A l'issue de la procédure, les membres de la Commission d'Appel d'Offres réunis en séance le 19 septembre 2012 ont décidé d'attribuer le marché aux entreprises suivantes:

<i>Lot</i>	<i>Attributaire</i>
Lot n°1	KUPIEC ET DEBERGH
Lot n°2	VERITAS
Lot n°3	VERITAS
Lot n°4	VERITAS

En conséquence, je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer, pour chacun des lots, le marché relatif aux contrôles techniques périodiques, ainsi que ses éventuelles reconductions, avec les sociétés et pour les montants maxima indiqués ci-dessus.

**2012.1252 - MARCHES DE CONTRÔLES TECHNIQUES PERIODIQUES - SIGNATURE
DES MARCHES**

Présents et représentés	: 53
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Michèle JONES**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/11/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**